



Banque Mondiale

Première Phase des Consultations de Mise à Jour des Politiques de Sauvegarde

Rencontre avec la société civile, le milieu académique et le secteur privé

Dakar – 1er février 2013

Rapport Thématique

Les commentaires et questions des participants sont les suivants:

I - Environnement :

- Instaurer une politique d'harmonisation de l'empreinte carbone des banques partenaires intervenant dans les projets de la Banque mondiale (via un système de gestion intégré des normes ISO 14001 imposables).
- Reformulation du terme de «Politiques environnementales» en «*Politiques de développement durable*».
- Appuyer l'introduction de programmes environnementaux aux curriculums des établissements africains, en particulier l'université sénégalaise, pour y pallier.
- Arrêter de financer des projets à haut risque de destruction de la biodiversité et des habitats naturels.
- Assumer, pour la Banque mondiale, ses responsabilités en matières sociales et environnementales, de même que dans celles de ses emprunteurs.
- Conduire des évaluations environnementales sur les chantiers financés par des prêts accordés par la Banque mondiale à l'État.
- Réfléchir à ce que peut faire la Banque mondiale à propos de l'impact négatif sur l'environnement de certains projets de l'État.
- Intégrer un volet numérique aux politiques d'environnement,
- Élargir les politiques environnementales aux notions du développement durable et du «green business».

II - Social :

- Mettre le bien-être des populations au centre de tous les projets.

- Prendre appui sur les OMD/ODD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) pour mieux cadrer les stratégies de développement.
- Œuvrer à la réappropriation par les populations de l'institution de la Banque mondiale, lui donner un nouveau visage.
- Développer la consultation à la base de manière décentralisée.
- Revoir la communication autour des projets financés par la Banque mondiale pour la rendre plus compréhensible par les populations bénéficiaires.
- Aider les populations à pouvoir s'informer au sujet de l'attribution de Crédits publics.
- Donner aux populations une possibilité de contrôle sur l'action publique.
- Renforcer le volet social de la Banque mondiale et l'élargir à d'autres thématiques.
- Renforcer la politique de prise en charge envers les personnes vulnérables (femmes, handicapés, etc.).
- Tenir compte de la diversité de ses partenaires (Société Civile).
- Revoir la question de la plateforme des ANE (Acteurs non étatiques), afin que cette interface puisse mieux lutter contre la pauvreté/précarité économique, politique et sociale.
- Impliquer des leaders locaux dans les politiques de la Banque mondiale.
- Faire connaître le Panel d'inspection de la Banque mondiale à ses partenaires, le rendre plus facile à utiliser par ces derniers (volet Barrage et Sécurité).
- Relativiser l'utilisation du concept de peuples «autochtones» en Afrique (pour parler par exemple des Pygmées).
- S'interroger sur la capacité de la Banque mondiale à sensibiliser ses entreprises partenaires sur le volet de la RSE (Responsabilité sociétale d'entreprise).

III – Politiques de sauvegarde :

- Humaniser les politiques de sauvegarde, sans pour autant les affaiblir. Vulgariser certaines notions de base ayant trait aux politiques de sauvegarde.
- Faire une application intégrale des droits réformés et les appliquer à tous types de prêts.
- Rendre effective la mise en œuvre des droits de sauvegarde, particulièrement au sein du personnel de la Banque mondiale.
- Intégrer à la réforme les aspects:
 - services éco-systémiques;

- évolution de la notion de Droits Humains (question des peuples autochtones en Afrique);
- déplacement des populations affectées par les projets de la Banque mondiale (procédures de compensation) ;
- foncier (accaparement des terres).
- Baser les politiques de sauvegarde sur le partenariat et le respect des normes internationales.
- Mieux prendre en compte l'intérêt des populations.
- Organiser les efforts envers les procédures de mise en œuvre (suivi plans de mitigation des PAR).
- Simplifier les procédures liées au politiques de sauvegarde/ instauration des mécanismes de suivi ou d'évaluation afin qu'elles soient plus rapides (populations déplacées et passations de marchés).
- Instaurer un «quitus de transparence»/le respect des normes environnementales lors des passations de marchés (commandes publiques).

IV - Genre:

- Suggère une harmonisation, entre la Banque mondiale et les banques partenaires, des politiques communes pour y inclure le volet du Genre.
- Demande la mise en place de communications expliquant aux femmes les politiques et travaux de la Banque mondiale les concernant, elles ou leurs localités.

V - Normes Internationales et Emploi

- Mettre en œuvre une politique pour le respect des normes internationales du travail (OSA/ILO) par les emprunteurs et l'inscrire parmi les conditionnalités des investissements.
- Prise en charge, par les politiques de sauvegarde, du travailleur (l'Homme) avant l'environnement (le milieu).
- Tenir davantage compte des loi et normes internationales (principes directeurs des Droits de l'Homme).
- Comblent les lacunes relationnelles des groupes indépendants (prise en compte des Droits de l'Homme, Femme, Travailleur, Jeunesse, etc.).
- Améliorer les relations communicationnelles entre la Banque mondiale et les principaux acteurs de la Société Civile et les syndicats.
- Revoir la position de la Banque mondiale quant aux principes directeurs de l'OCDE (Aspect des Droits Humains en matière de business).

- Impliquer les acteurs/cibles concernés (syndicats, etc.) dans les politiques pilotées par la Banque mondiale, les «booster».
- Encourager l'essor des industries de transformation en Afrique.
- Appeler, sur le point du déplacement des populations, à revoir la norme OPH.12 pour rallier les dispositions de l'ONU et s'inspirer ce faisant du travail de la BAD.

VI - Formation/Éducation

- Appuyer la Société Civile afin de la rendre assez forte, qualifiée et indépendante (surtout financièrement) pour arriver à des résultats.
- Exhorter davantage les partenaires à changer leurs stratégies envers la formation et le travail.
- Conduire une évaluation de la qualité des formations universitaires actuellement dispensées en Afrique (bilan).
- Financer la recherche de terrain visant à capter «savoirs, savoir-faire et ressources» des populations locales («mettre fin au dictat des experts»).
- Organiser des formations et sessions d'informations visant à éduquer/encadrer les acteurs sur la Banque mondiale et ses projets.
- Penser à un mécanisme de veille/d'alerte intégrant la recherche et grâce auquel les risques environnementaux, les conflits d'intérêts ou autres pourront être évalués.
- Demander à la Banque mondiale d'appuyer le secteur de l'éducation.
- Témoigner de la nécessité de développer les langues nationales.

VII - Secteur Minier

- Instaurer la conduite d'études sur le principe comme préalable à toute implantation sur site des sociétés extractives accompagnées par la Banque mondiale.
- Réfléchir à un moyen d'arriver à davantage de neutralité dans les études d'impact environnemental menées dans le secteur.
- Aider à l'internalisation, pour les populations appelées à donner leur consentement à l'implantation de sociétés minières dans leur localité, des études d'impact les concernant.
- Suggère de revoir, par rapport au code minier, la question des indemnités.
- Exiger des sociétés minières intervenant dans les projets financés par la Banque mondiale de faire preuve d'une certaine déontologie quant au volet social.